



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 44955

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le Premier ministre sur les attentes exprimées par le collectif « ni pauvres, ni soumis » en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes atteintes de maladie invalidante. Ce collectif qui regroupe l'APF, FNATH, UNAPEI, AIDES, CISS, ACT-UP, NAFSEP, VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE, FNAIR revendique deux mesures d'urgence devant l'aggravation des difficultés financières de ces personnes. Ces mesures concernent l'élargissement de la prime de solidarité active de 200 euros prévue au 1er avril 2009 à tous les bénéficiaires des minima sociaux (y compris les titulaires de l'AAH ou de l'ASI), rentes, de pensions dont le montant est en dessous du seuil de pauvreté et l'ouverture dès aujourd'hui d'un « Grenelle de la solidarité » sur l'instauration d'un revenu d'existence. Il lui demande quels prolongements le gouvernement prévoit d'apporter.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44955

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2677

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)